



Intervention loisirs créatifs association

Par **Franyli**, le **18/11/2018** à **13:13**

Bonjour, rnrnJe souhaite intervenir dans une association pour un atelier de loisirs créatifs, j'utilise mon matériel et quelques achats complémentaire propre à l'atelier. rnrnJe souhaite être dans la légalité mais souhaite pouvoir me faire rembourser mes achats ainsi que l'usure de mon matériel personnel.rnrnJe pensais pouvoir demander une participation aux participants pour rentrer dans mes frais mais on me dit que ce n'est pas légal et que ça peut être affilié à rémunération ce qui n'est pas possible dans une association 1901.rnrnQuelle possibilité s'ouvre à moi ?rnrnJe suis VDI dans une société de loisirs créatifs puis je le servir de ce statut et si oui comment ?rnrnMerci pour vos réponses

Par **morobar**, le **20/11/2018** à **09:24**

Bonjour,rnC'est à l'association qu'il faut demander une participation et non aux participants.